

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

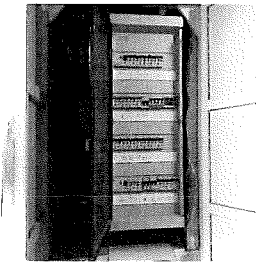
RÉF. 05/2018/58154/01:1

DATE DU CONTRÔLE 20/04/2018 AGENT VISITEUR Olivier Maurcot
ADRESSE DU CONTRÔLE rue Auguste Baccus 18 - 1350 Orp-Jauche TYPE DE CONTRÔLE visite périodique (Art. 271) - dans le cadre d'une vente



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation rue Auguste Baccus 18 - 1350 Orp-Jauche
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Propriétaire Malet/Lieutenant
Responsable des travaux non communiqué



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 45336736-99
Index jour/nuit 044974,3/
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau XVB 4X6 mm2
Tension nominale de service 3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement 25A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position pas OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 24

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	11,6	Raccordement	pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	pas OK
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	pas OK
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	pas OK
Protection contre les contacts indirects	pas OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (M Ω)	1,50

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 20/04/2018, l'installation électrique de rue Auguste Baccus 18 - 1350 Orp-Jauche n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une revisite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2018/58154/01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme - Art 117;104;prescriptions Synergrid
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit - Art 198;200;207
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant - Art 5;9
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés
- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - Art 269;273
- Les schémas unifilaires et de position ne sont pas conformes - Art 269
- Le câble d'alimentation entre le compteur et le coffret doit être un XVB 4X10 mm2 et demander au GRD le nouveau raccordement
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - Art 5;9
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement - Art 143;198;209
- La correspondance entre les repérages sur le tableau et les schémas n'est pas réalisée correctement - Art 16;269
- Les schémas unifilaires et de position ne correspondent pas à la réalité - Art 16;269;273

> REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- Nous conseillons d'afficher la tension de service sur le tableau électrique
- Il est conseillé de contacter le gestionnaire de réseau afin de mettre conforme aux normes la partie amont à l'installation.
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8
- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée à la demande du client.

> DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?

<p>1</p> <p>Lisez attentivement ce procès-verbal</p>	<p>2</p> <p>Réalisez les travaux de mise en conformité</p>	<p>3</p> <p>Faites reconstruire l'installation</p>	<p>4</p> <p>Certinergie est à votre service 0800 82 171</p>
---	---	---	--

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2018/58154/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

Algev. erkend organisme Organisme agréé .. / .. / 2011	Klant - Client MALET BENOIT	Verantw. uitvoering Le responsable .. / .. / 2011	De Installateur L'installateur	Selfmatic GROOT BILGAARDENSTRAAT 302 1601 RIJSBROEK 02/334 80.20
--	--------------------------------	---	-----------------------------------	--

Algev. erkend organisme Organisme agréé .. / .. / 2011	Klant - Client MALET BENOIT	Verantw. uitvoering Le responsable .. / .. / 2011	De Installateur L'installateur	Selfmatic GROOT BILGAARDENSTRAAT 302 1601 RIJSBROEK 02/334 80.20
--	--------------------------------	---	-----------------------------------	--

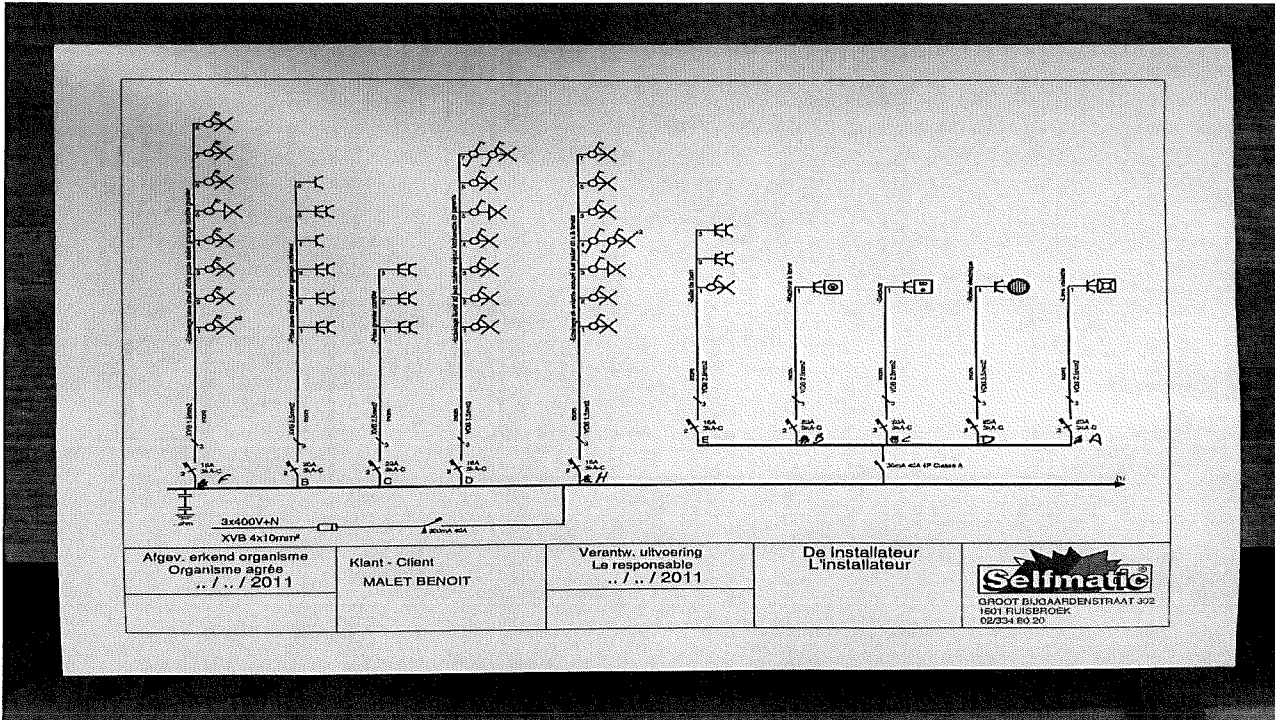
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

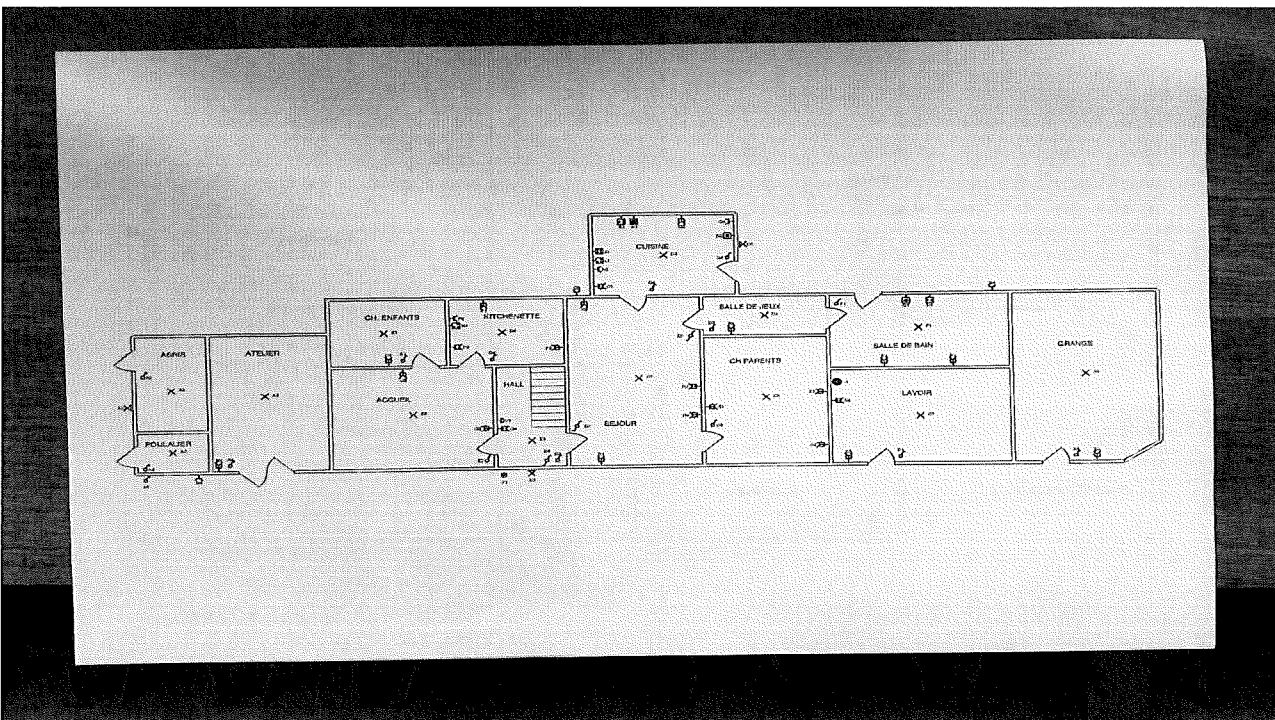
RÉF. 05/2018/58154/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2018/58154/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

